

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE****DECISION RELATIVE A LA CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SAS  
CARREAU GASCHEREAU FINANCES (CGFI) dans le cadre de la commercialisation  
du parc d'activités Sud Landes****Le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Orthe,**

VU la délibération du Comité Syndical n° 1 en date du 12 octobre 2021 portant élection du Président du Syndicat Mixte,

VU la convention de concession d'aménagement conclue le 23 avril 2013 entre le Syndicat Mixte et la société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation du parc d'activités Sud Landes sis à Hastingues,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 16-2 de la convention de concession d'aménagement susvisée, le Syndicat Mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des cocontractants de la SATEL ainsi que des bénéficiaires des cessions de terrains,

CONSIDERANT que la SATEL, en sa qualité de concessionnaire du parc d'activités Sud Landes, a sollicité l'accord du Syndicat Mixte sur le projet de cession d'un terrain au profit de la SAS CARREAU GASCHEREAU FINANCES (CGFI),

**DECIDE :****Article unique :**

- d'autoriser la SATEL à signer l'acte de vente en la forme authentique au profit de la SAS CARREAU GASCHEREAU FINANCES (CGFI), dont le siège social est situé Pointe des Carrières à FORT-DE-France (97200), représentée par Monsieur Dominique CARREAU GASCHEREAU, selon les caractéristiques suivantes :
  - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune d'Hastingues Section ZH n° 221 d'une superficie totale de 4 400 m<sup>2</sup>,
  - Acquisition foncière en vue de la réalisation du programme suivant : bureaux, entrepôts, stockage, production et conditionnement de solutions azotées et de fertilisants minéraux et organiques,
  - Prix : 40 € HT/m<sup>2</sup>
- et de donner délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toutes décisions relatives à la mise au point des modalités de la présente cession.

Fait à Mont-de-Marsan, le 29 SEP. 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON